



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation
Occupation du domaine
N° 275/2026 – Réglementation
Tests sélection entrée section sportive VTT

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la Route ;

Vu les dispositions du Code Pénal ;

Vu l'arrêté n°183 du 3 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1ère adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

Vu la demande présentée le 20 avril par M. Yannick LAVESVRE, professeur d'ESP, responsable de la section sportive VTT ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et le bon déroulement des tests de sélection pour l'entrée en section sportive VTT, le mercredi 29 avril 2026.

ARRETE

Article 1^{er} : Le mercredi 29 avril, de 13h30 à 19h00, le stade VTT Cross-Country est réservé pour les tests de sélection d'entrée en section sportive VTT ;

Article 2 : Les organisateurs de cette activité seront attentifs au respect de l'hygiène et à la propreté des lieux occupés et s'engagent à rendre les lieux en état.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la Ville d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le 24 AVR. 2026

Autun, le 23 avril 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée

Cathy NICOLAO-VERDENET

